

Charte éthique

de l'administration cantonale



L'éthique est nécessaire à la confiance du public et la renforce ; elle constitue la clé de voûte d'une bonne gouvernance.

La charte éthique exprime les valeurs essentielles sur lesquelles s'appuie le personnel de l'Etat dans son action quotidienne :

LE RESPECT

L'IMPARTIALITÉ

LA DISPONIBILITÉ

L'INTÉGRITÉ



Ainsi, en tant que collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Genève, nous :

- nous conformons aux lois, directives, règlements et procédures et aux exigences fixées par nos responsables hiérarchiques ;
- délivrons avec professionnalisme des prestations de qualité ;
- demeurons intègres dans tout engagement, tant professionnel que personnel ;
- agissons avec respect, équité et courtoisie dans les rapports avec les usagers, les collègues et la hiérarchie ;
- évitons les situations de conflits d'intérêts et n'acceptons aucun don ou avantage susceptibles de restreindre notre indépendance ou de porter atteinte à l'image de la probité de l'administration ;
- assurons l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources à disposition, dans le respect du développement durable ;
- garantissons la confidentialité des informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre fonction, en particulier des données personnelles.

De plus, en tant que responsables hiérarchiques, nous :

- recherchons l'efficacité et l'efficience, notamment en évaluant, contrôlant et en pilotant les activités de notre service ;
- agissons avec exemplarité et un engagement constant envers nos collaboratrices et collaborateurs ;
- prohibons, au sein du personnel, toute forme de discrimination quelle qu'en soit la nature, et garantissons l'égalité entre homme et femme ;
- créons un cadre de travail harmonieux, générant la confiance et favorisant la motivation, l'échange, l'esprit d'équipe, l'innovation et reconnaissant le droit à l'erreur ;
- favorisons le développement des compétences des collaboratrices et des collaborateurs ;
- communiquons sur les orientations du service public que nous mettons en œuvre et facilitons la diffusion de l'information.